



COMMUNE : 558 TARCENAY-FOUCHERANS
ARRONDISSEMENT : 25 BESANCON
TRÉSORERIE OU SGC : SGC ORNANS

FINANCES PUBLIQUES

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés + 3 % 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 148 981	31,36	94,73	1 176 000	368 794	32,30 %	379 848 €
Taxe foncière non bâties (TFNB)	94 168	24,40	121,46	95 600	23 326	25,13 %	24 024 €
Taxe d'habitation (TH)	51 265	18,88	54,06	39 600	7 476	19,45 %	7 702 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	411 574 €
Total				399 596			
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	411 574 399 596		32,30 %
Taxe d'habitation (TH)	= 1,029975		25,13 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		19,45 %

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 025-200082758-20250401-2025_04_08-DE

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2025,
cochez la case

Si l'un des taux déterminés
de manière proportionnelle
excède le taux plafond
indiqué en colonne 3, une
variation différenciée doit
obligatoirement être votée.

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
48 523				2 322	0	-25 289	101 619	127 175

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	411 574	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	127 175	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	538 749
---	---------	---	--	---------	---	--	---------

A BESANCON

Le 18 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
CHANTAL GOUBERT

Le 01/04/2025

Pour la Commune,



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

[illegible]